

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 28 MARS 2024

Date de convocation : 14/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 Mars, à 19 h 45, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Jérôme VASSEUR, Jean-Michel GEORGET, Patricia CHASTAGNER, Marie-Claire DOLLE, Floriane FEVRIER-DECOOL, Véronique CHABANCE, Marc GENEAU DE LAMARLIERE arrivé à 20h47

Excusés : Aline DRUEL-POTTIER qui donne procuration à Pascal DRUEL-POTTIER, Cindy BOURBON, Sébastien FROMENT

Absent : Jean-Marie SONNEVILLE,

Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Nombre de votants :	12

COMPTE RENDU

Le procès-verbal du 11 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°_ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport fait par M. Pascal Druel-Pottier 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jacky DELAITRE, adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Bernard Duquesne, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jacky DELAITRE, adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Bernard Duquesne, Maire, ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		207 359.48		221 065.69 €		
Opérations de l'exercice	743 614.83 €	437 073.60 €	557 519.68 €	611 258.51 €	1 301 134.51€	1 048 332.11 €
Résultats de clôture exercice 2023	306 541.23			53 738.83€	252 802.40€	
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Restes à réaliser	€	€				
TOTAUX CUMULES	743 614.83 €	644 433.08€	557 519.68 €	832 324.20€	1 301 134.51€	1 476 757.28€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	99 181.75			274 804.52€		175 622.77€

CONSTATE, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard DUQUESNE, MAIRE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTIEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	207 359.48 €		-306 541.23 €			-99 181.75 €
				Recettes		
FONCT	221 065.69 €		53 738.83 €			274 804.52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

AFFECTATION du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	+ 274 804.52 €
Affectation obligatoire : Affectation en réserves R 1068 en investissement	99 181.75 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	175 622.77€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 2)	0.00 €

DELIBERATION : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux
Le conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
- Taxe d'habitation : 8.81%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.57%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.53%
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes des associations.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes et d'inscrire les sommes correspondantes au BP 2024:
M Duquesne ne participe pas au vote de la subvention versée à l'AS CAOURS

A l'article 65748 :

C.A.R.S. (Caours Association Retraite Sportive) 150€
AS Caours (Association Sportive de Caours) pour l'organisation du tournoi de tennis: 500€
Société de chasse : 150€ pour l'organisation de la brocante du 9 juin
APE (Association des Parents d'élèves) 250€ (+100€ par rapport à 2023 les coûts des transports en bus des sorties ayant fortement augmentés)
OCCE (école) 100€ : un dictionnaire offert aux élèves de CM2 passant en 6ème
IRCL Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille don 160€
ADAPEI (Papillons blancs) don 160€
AFM TELETHON don 150€

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après s'être fait présenter les orientations budgétaires proposées par les commissions travaux et finances, le conseil décide d'inscrire au BP 2024 les dépenses suivantes :

Achat matériel et outillage : 1100€
Passerelle piéton : 55 000€
Aménagement des trottoirs rue des prés 141 398€

Budget primitif voté à l'équilibre en fonctionnement à 857 042€ et en investissement à 657 182€.

DELIBERATION : REPARTITION DES COMPENSATIONS VERSEES A LA CABS POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales
Vu la nomenclature M 57

Considérant la possibilité offerte aux communes de verser des attributions de compensation aux intercommunalités, tant en dépenses d'investissements qu'en dépenses de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la somme inscrite au budget 2024
Nature 739211 en section de fonctionnement à hauteur de 21 000€ afin de financer les dépenses transférées à la CABS
- Confirme la somme inscrite au budget 2024

Nature 2046 en section d'investissement à hauteur de 62 000€ afin de financer les travaux de voirie.

- Dit que le mandatement de ces sommes se fera par l'émission de mandats mensuels sur les natures 739211 et 2046

Autorise Monsieur le Maire à signer les mandats à intervenir pour l'exercice 2024.

20h47 Arrivée de M Marc Geneau De Lamarlière

DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR

➤ Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du statut des secrétaires générales de mairie des communes de moins de 2000 habitants.

➤ Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps non complet (*durée hebdomadaire de service 21/35^{ème}*) pour les fonctions de secrétaire générale de mairie à compter du 1^{er} mai 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,
Vu le tableau des emplois

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois

Ex : SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	B	0	1	21/35

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : DON STATUE ST JEAN-BAPTISTE

Le Conseil municipal,

Vu la lettre de don de la famille LEVEQUE en date du 23 décembre 2023,

Vu les avis de la Conservation départementale des antiquités et objets d'art de la Somme, du service des archives du Diocèse d'Amiens et du pôle patrimoine – service patrimoine d'Abbeville,

Vu la grande qualité de la statue faisant l'objet du don,

Vu la nécessité d'envisager une valorisation et restauration à terme de cette œuvre,

Vu l'engagement de la commune dans le label Pays d'art et d'histoire obtenu en juillet 2023,

et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le don de la famille LEVEQUE en mémoire de Jean LEVEQUE et remercie chaleureusement les donateurs pour leur geste ;
- AUTORISE M. le Maire a entamé une démarche de demande de protection au titre des monuments historiques pour cette statue (inscription et classement au titre des monuments historiques) et à signer tous documents afférents ;
- SOLLICITE le service patrimoine d'Abbeville pour l'accompagner techniquement dans ce dossier.
- la statue sera installée conformément au choix de la famille dans l'église de Caours.

DIVERS

Elections européennes : 9 juin 2024 > 8h 18h tableau des permanences

Marche gourmande à Caours L'Heure le 9 mai : organisée par l'association Ponthieu Randos de Gapennes

Courses cyclistes : tableaux des signaleurs
Grand Prix de la Somme le dimanche 28 avril 2024
4 jours de Dunkerque le mercredi 15 mai 2024

Pâques : chasse aux œufs au terrain derrière l'école samedi 30 mars à 11h : 22 enfants inscrits.

Connexion internet dans la salle communale (service en plus pour les locataires de la salle) : offre d'Orange pro à 48€ HT/mois les 12 premiers mois puis 55€/mois.
Demande d'autres prix pour passage au prochain conseil municipal.

Rencontre intergénérationnelle avec les maternelles et les aînés de Caours et Neufmoulin après midi « jeux de société » jeudi 21 mars.

Travaux mise en souterrain de la ligne électrique pâture face au manoir.

Vente parcelles par la CCI :

Parcelles concernées	Surface	Zonage PLU	Estimation
AD 140	77m ²	Ub	616€
AK 185	7 182m ²	Ub	116 950€
AK 192	1 829m ²	A	
ZD 75	1456m ²	A	

Au vu de leurs situations et de leurs valeurs le conseil municipal se positionne contre le rachat de ces terrains.

Traverse du Ponthieu : M Geneau De Lamarlière souhaite que lors de la prochaine réunion avec le conseil départemental soit soulevé le problème de l'entretien des extérieurs de la traverse (côté champs) qui n'a jamais été pris en charge.

Trottoirs rue des prés : présentation du projet trottoirs en enrobés et entrées charretières en enrobés+résine. Monsieur le Maire présentera le projet aux riverains coût 141 398€. Les travaux commenceront mi-mai après la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque »

Inventaire du Patrimoine : présentation par M Delaitre, le compte rendu de Mme Montauban sera disponible en septembre.

Des travaux sont à prévoir à la chapelle de L'Heure.

SIAEP : qualité de l'eau : très bonne.

Prix stable. Reste 3% d'impayés

Ramassage ordures ménagères : nouveau calendrier à compter d'avril.

Collecte du verre le mardi semaine impaire

Collecte ordures ménagères et déchets recyclables le mercredi

Ouverture de la déchetterie du lundi au samedi de 8h à 17h45 et le dimanche de 9h à 12h15.

Restaurant « La Ripaille » ouverture mi-avril

Croix Latine du soldat Kuenhen : Monsieur le Maire lit les différents articles de presse et mails.

La séance est levée à 22h28.